

## PERIMETRE DU QUARTIER

Lot et Garonne (47)

Commune : **Agen.**

Z.R.U. : **Zone Sud Est : Cité Rodrigue, Cité Tapie, Cité Barleté.**

7203090

n° d'ordre : 247

PERIMETRE RUE PAR RUE\* :

Nombre de pages : 1

- Avenue Michelet (côté pair à partir du n°128)
- Avenue Jean Jaurès (côté impair du n°105 au carrefour avec l'avenue de Colmar)
- Carrefour RN 113
- Avenue de Colmar (côté nord) jusqu'au ruisseau de Barleté
- Suivi du ruisseau de Barleté (parcelles sud-ouest incluses jusqu'au n°34 (inclus) de l'avenue Jardinailles
- Limites nord-est des parcelles section AS n°440, 687, 684, 675, 482, 483 - Les dites parcelles sont incluses
- Rue des Vergers (côté impair, à partir du n°35 et jusqu'à la rue de Barleté)
- Rue de Barleté (côté impair jusqu'à la rue Jean-Didier Baze)
- Rue Jean-Didier Baze (côté impair)
- Rue de Boé
- Partie du boulevard E. Lacour (côté pair)
- Rue Alexander Fleming (côté pair)
- Impasse Boyer d'Agen
- Rue de Barleté (côté impair)
- Avenue de Colmar (côté impair)
- Boulevard Edouard Lacour (côté pair jusqu'au n°66 inclus)
- Limite entre les parcelles section AR 596 et 597 (exclus) et les parcelles section AR 337 et 336 (incluses)
- Traversée du ruisseau de Barleté
- Rue Antoine Delbès (sauf n°11 à 29 exclus)
- Limite entre les parcelles section AR 125 (exclue) et 124 (incluse)
- Rue des Laurières (côté pair)
- Rue de Rodrigue (côté impair)
- Rue Théophile de Viau (côté est)
- (Avenue Michelet)